

LETTRE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES PATIENTS

- Rupture d'approvisionnement des pharmacies de ville en GABITRIL® (tiagabine) comprimé pelliculé (tous dosages) et mise à disposition à titre exceptionnel et transitoire de médicaments similaires initialement destinés au marché américain et importés en France.

Madame, Monsieur,

Dans un contexte de rupture d'approvisionnement des médicaments suivants :


- GABITRIL® 5 mg, comprimé pelliculé
- GABITRIL® 10 mg, comprimé pelliculé
- GABITRIL® 15 mg, comprimé pelliculé

Teva Santé, en accord avec l'ANSM, met à votre disposition, à titre exceptionnel et transitoire, les médicaments importés suivants destinés au marché américain :

- GABITRIL® 4 mg, comprimé pelliculé
- GABITRIL® 12 mg, comprimé pelliculé
- GABITRIL® 16 mg, comprimé pelliculé

Les étiquettes de ces médicaments importés étant rédigées en anglais, une étiquette en français est apposée sur chaque flacon. Une notice traduite en français et le présent courrier accompagnent chaque traitement.

Il existe des différences entre les médicaments importés et ceux, que vous prenez habituellement. Aussi, nous vous alertons sur les différences suivantes :

Médicaments commercialisés en France	Médicaments importés des Etats-Unis
Dosages 5 mg, 10 mg ou 15 mg	Dosages 4 mg, 12 mg ou 16 mg
50 comprimés par flacon	30 comprimés par flacon
Comprimés Blancs	Comprimés colorés : 4 mg jaune, 12 mg vert et 16 mg bleu
Gravure sur les comprimés : 251 ou 252 ou 253	Gravure sur les comprimés : 404 ou 412 ou 416 + 

Comment passer de votre médicament habituel au médicament importé ?

- Vous devez prendre contact le plus rapidement possible avec le médecin qui vous prescrit votre traitement habituel par Gabitril®.
- Le traitement par Gabitril® ne peut être interrompu brutalement.
- Votre médecin vous indiquera précisément la posologie pour ce médicament importé qui contient la même substance que votre médicament habituel mais à des dosages légèrement différents.

Les patients et les associations agréées de patients peuvent signaler tout effet indésirable à leur centre régional de pharmacovigilance. Pour plus d'information, consultez le site internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé : www.ansm.sante.fr. Rubrique « Déclarer un effet indésirable ».

Nous vous prions de nous excuser pour la gêne engendrée par cette situation et vous assurons faire tout ce qui est possible pour réduire le délai de remise à disposition de nos médicaments.

Nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Frédéric CHENEAU
Pharmacien Responsable

